

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »
29 avenue de Verdun
63190 LEZOUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE

REUNION DU 27 JUIN 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 27 juin, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, au Bâtiment intercommunal à Lezoux, après convocations légales en date du 20 juin 2019, sous la présidence de Monsieur Florent MONEYRON.

Etaient présents :

M. Michel MAZEYRAT	M. Bruno BOSLOUP
Mme Josiane HUGUET	Mme Isabelle BRACALE
M. Jean-Baptiste GIRARD	Mme Élisabeth BRUSSAT
M. Didier MATRAS	M. Florent MONEYRON
Mme Agnès LAVEST	Mme Nicole BOUCHERAT
M. Jean-Philippe AUSSET	M. Didier BLANC
Mme Annick FORESTIER	M. Cyrille COURTY
Mme Déolinda BOILON	M. Bernard FRASIAK
Mme Monique ROUGIER	M. René FAVY
Mme Marie-France MARMY	M. Yannick DUPOUÉ
M. Christian BOURNAT	M. Daniel DUVERT
Mme Catherine MORAND	Mme Laurence GONINET

Votaient par procuration :

M. René GODIGNON (à M. Jean-Baptiste GIRARD)
Mme Aline ROCHE (à M. Jean-Philippe AUSSET)
M. Daniel PEYNON (à Mme Annick FORESTIER)
M. Alain COSSON (à Mme Marie-France MARMY)
M. Guillaume FRICKER (à M. Christian BOURNAT)
Mme Sylvie ROCHE (à Mme Catherine MORAND)
Mme Monique FERRIER (à M. Daniel DUVERT)
Mme Sophie CARRÉ (à Mme Élisabeth BRUSSAT)
M. Thierry TISSERAND (à Mme Isabelle BRACALE)
M. Bernard SAXER (à Mme Nicole BOUCHERAT)

Absents :

M. Julien THELLIER
Mme Marie-France BARRIER

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Monsieur Cyrille COURTY, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Objet : URBANISME – PROGRAMME « HABITER MIEUX » - SUBVENTION AUX PRIVE DE LA CCEDA

URBANISME – PROGRAMME « HABITER MIEUX » - SUBVENTION AUX PRIVÉS DE LA CCEDA

- VU le code de l'urbanisme ;
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- CONSIDERANT la délibération du 28/06/2018 approuvant un abondement forfaitaire à la prime Habiter-Mieux ;
- CONSIDERANT la convention entre la CCEDA et la commune de Lempty signée le 30/11/2018, définissant les conditions d'attribution de l'abondement à la prime Habiter Mieux ;

Monsieur le Président rappelle que par délibération du 28/06/2018, il a été décidé que la Communauté de communes Entre Dore et Allier attribuerait une subvention de 500€ ou 600€ (selon conditions de ressources ANAH) aux bénéficiaires du programme de rénovation énergétique « Habiter Mieux », dont les dossiers ont été validés en commission Anah depuis le 1er janvier 2018. Cette aide est devenue applicable depuis le 30 novembre 2018, avec la signature de la convention bipartite entre la CCEDA et le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme (animateur du dispositif sur notre territoire, dans le cadre d'un programme d'intérêt général).

Dans ce cadre, il est proposé d'approuver l'attribution d'une prime de 500€ (foyer classé modeste) et de 4 primes de 600€ (foyers classés très modestes selon les plafonds de ressource ANAH) pour le dossier suivant, parvenu le 22 février 2019 à la CCEDA :

Civilité	Nom	Prénom	adresse postale	code postal	commune	numéro dossier Anah	date courrier de notification Anah	catégorie	montant sub CCEDA	date délibération du conseil communautaire
Madame	BOURGOUGNON	Jeanine	16, lot. Le Vernadel	63190	LEZOUX	11626	mercredi 3 avril 2019	Très modestes	600.00 €	jeudi 27 juin 2019
Monsieur	DELAIGUE	Hippolyte	14 rue des Etables	63920	PESCHADOI RES	13201	mardi 30 avril 2019	Très modestes	600.00 €	jeudi 27 juin 2019
Monsieur	PLANTEBLAT	Christopher	2 rue des Bourgauds 30 rue	63190	LEZOUX	13241	lundi 6 mai 2019	Très modestes	600.00 €	jeudi 27 juin 2019
Monsieur	TALON	Grégory	Jacques SALEZ	63190	LEZOUX	13232	vendredi 3 mai 2019	Modestes	500.00 €	jeudi 27 juin 2019
Madame	PIREYRE	Fernande	Chez Dalmas	63190	ORLEAT	13246	lundi 6 mai 2019	Très modestes	600.00 €	jeudi 27 juin 2019

Monsieur le Président propose au conseil communautaire de l'autoriser à notifier l'attribution de 4 primes de 600€ et une prime de 500€ aux dossiers figurant dans le tableau ci-dessus, et à engager le versement dès que les conditions figurant dans la convention seront réunies (accord de versement par la commission locale de l'habitat de l'ANAH).

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire APPROUVE la proposition ci-dessus, à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 04 juillet 2019

Signé par Florent MONEYRON, Président.